

Communiqué de presse 18 juin 2025

Nouvelle attaque sur la démocratie nationale : Le Service Universel Postal sortirait de la compétence de l'assemblée nationale !

Alors qu'une première tentative infructueuse de voir échapper au débat démocratique l'organisation de La Poste et notamment sur les sujets des missions de service public qui lui sont confiées, le gouvernement avait saisi le conseil constitutionnel pour voir le déclassement de la loi en décret du Service Universel Postal.

Le conseil constitutionnel a fait droit dans une décision du 12 juin 2025 à la demande du premier ministre !

Cette décision permettra au gouvernement toutes les latitudes possibles sur les choix des missions confiées à La Poste, leurs durées et leur exécution sans plus aucun débat à l'assemblée nationale et de fait sans plus aucune sollicitation des représentants du personnel non plus par l'assemblée.

Notre fédération alertait dans un communiqué précédent sur les conséquences que pourrait avoir cette déclassification et de la volonté du gouvernement et de La Direction Postale d'insister sur le sujet !

Nous ne sommes pas dupes et nous savons que les tenants du capital ne désarment jamais, c'est pourquoi nous interpellons tous les élus progressistes de l'assemblée nationale, tous les citoyens et tous les postiers à se mobiliser pour maintenir un cadre voter par l'assemblée sur le service universel postal et que les choix sur cette partie du patrimoine français ne soit pas abandonné à des choix gouvernementaux aléatoires, souvent courtermismes et dénués de visions de proximités et sociales.

